

Concours section : MAGASINIERS PR.BIBLIOTH.EXTER. MAGASINIERS PR

Epreuve matière : QUESTIONNAIRE

N° Anonymat : **V231NAT1080928** Nombre de pages : 12

Epreuve : ...102..... Matière : ...5742..... Session : ..2023.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

FME-FMI EP2

Document réponse 1/3

**Tous les documents réponses sont à rendre,
même non complétés.**

Tournez la page S.V.P.

(B)

1. Enumérez les principales précautions à prendre lorsqu'un usager consulte un ouvrage ancien, rare et précieux.

Avant la consultation d'un livre ancien, rare et précieux, il faut s'assurer de la pertinence de la consultation. On peut installer l'usager dans un espace calme et lui proposer des gants si nécessaire. Il faut lui préciser les règles de consultation également (ouverture possible du livre, droit de prendre des photos, interdiction de boire et manger à proximité)

2. Développez chacun des sigles suivants :

CTLES :

Centre technique du livre de l'enseignement supérieur

SIGB :

Système intégré de gestion des bibliothèques

BBF :

Bulletin des Bibliothèques de France

ADBU :

Association des directeurs et personnels de direction de bibliothèques de l'enseignement supérieur

3. En vous appuyant sur les informations fournies par les fac-similés de catalogues de bibliothèques ci-dessous, répondez aux questions figurant sous chaque notice :

- Notice 1

Bibliothèque	Fonds	Cote	No. d'inventaire	Type de prêt	Note	Statut	Réservations du document
BU Chaumont	Pôle Gris	001.4 BEA	FM110221	Ouvrage empruntable		Disponible	Réserver cet exemplaire
BU Châlons-en- Champagne	Pôle Gris	001.4 BEA	FM182220	Ouvrage empruntable		Disponible	Réserver cet exemplaire
BU Châlons-en- Champagne	Pôle Gris	001.4 BEA	FM182219	Ouvrage empruntable		Disponible	Réserver cet exemplaire
BU Moulin de la Housse	Pôle Gris	448 BEA	ST060112	Ouvrage empruntable		Disponible	Réserver cet exemplaire
BU Reims éducation	BU Reims éducation	001.4 BEA	FM101807	Ouvrage empruntable		Disponible	Réserver cet exemplaire
BU Robert de Sorbon	Pôle Gris	001.4 BEA	DL06002363	Ouvrage empruntable	Egalement disponible en ebook sur Cairn (Bibliothèque numérique)	Date de retour le 18/01/23	Réserver cet exemplaire
BU Robert de Sorbon	Pôle Gris	001.4 BEA	DL11000407	Ouvrage empruntable	Egalement disponible en ebook sur Cairn (Bibliothèque numérique)	Disponible	Réserver cet exemplaire
BU Robert de Sorbon	Pôle Gris	001.4 BEA	DL11000408	Ouvrage empruntable	Egalement disponible en ebook sur Cairn (Bibliothèque numérique)	Disponible	Réserver cet exemplaire
BU Robert de Sorbon	Pôle Gris	001.4 BEA	DL11000409	Exclu du prêt	Egalement disponible en ebook sur Cairn (Bibliothèque numérique)	Disponible	Non réservable
BU Troyes éducation	Pôle Gris	001.4 BEA	FM101926	Ouvrage empruntable		Disponible	Réserver cet exemplaire

1.a. Le document de la notice est-il un journal scientifique, oui ou non ? non

1.b. Combien d'exemplaires papier sont immédiatement disponibles en prêt pour un étudiant présent à la bibliothèque Robert de Sorbon (Reims) ? Deux exemplaires sont immédiatement disponibles

1.c. Que proposez-vous au collègue de Châlons-en-Champagne qui anime une formation documentaire pour 10 doctorants le 19/01/2023 et souhaite l'utiliser comme support ?

On peut leur proposer de faire venir d'autres exemplaires par le service entre bibliothèques s'ils souhaitent la version papier ou de demander l'accès au ebook (auquel ils n'ont pas accès pour le moment)

- Notice 2

[périodique]

Titre :	Archives de neurologie
PPN :	077811089
Auteurs :	Jean-Martin Charcot (1825-1893), Directeur de publication, rédacteur en chef
Années de publication :	1880-1909
Numérotation :	1ère s., vol. 1, n. 1 (jul. 1880)- vol. 30 n.106 (sep. 1895); 2e s., vol. 1 n.1 (jan. 1896)-vol.22, n.132 (dec. 1906); 3e s., vol. 1 n.1 (jan. 1907)- vol. 2 n.10 (oct. 1907); 4e s., vol. 1 n.1 (jan. 1908)-vol.2 n.11 (nov./dec. 1908); 5e s., vol. 1 n.1 (jan. 1909)
Pays de publication :	France
Langues :	Français (fre)
Périodicité :	Sans périodicité
Note générale :	Notice réd. d'après le vol. 2 de 1881
Titre clé :	Archives de neurologie (Paris)
Titre abrégé :	Arch. neurol. (Paris)
Autre(s) titre(s) :	Archives de neurologie, des maladies nerveuses et mentales
Devient :	Archives internationales de neurologie
Origine de la notice :	Abes (FR)
Permalink :	https://pcp.dccressources.fr/index.php?lvl=notice_display&id=416411
PCP :	Médecine et Odontologie

Etat des collections

Bibliothèque	Pôle de conservation	Cote	Etat de collections	Lacunes	Fonds spécifique	Notes
BANM	Pôle de conservation	91099	(1880) - (1909) [Lacunes]	* (1831) ; (1888)		B/R / liste n°13
Bib. Charcot	Membre du plan	VD3 - VE13	vol. 1 (1880) - vol. 30 (1895)			liste n°13
Bib. HCL	À remplir	Réserve * Plateforme P10M	(1898) - (1902) * (1890) - (1909)			
Bib. Piéron	Membre du plan		vol. 17 no. 101 (1904) ; vol. 18 no. 103 (1904) ; vol. 18 no. 105 (1904) - vol. 21 no. 123 (1906) ; vol. 21 no. 125 (1906) - vol. 22 no. 129 (1906) ; vol. 22 no. 132 (1906)			Vu le 09/2022 Vol. 17 no. 101 (1904) ; vol. 18 no. 103 (1904) ; vol. 18 no. 105 (1904) - vol. 21 no. 123 (1906) ; vol. 21 no. 125 (1906) - vol. 22 no. 129 (1906) ; vol. 22 no. 132 (1906) ; M/NR ML = 0,19 liste n°13
BIUS médecine	Pôle de conservation	91155	1ère série vol. 1 (1880/81) - 1ère série vol. 30 (1895) ; 2ème série vol. 1 (1896) - 2ème série vol. 22 (1906) ; 3ème série vol. 1 (1907) - 6ème série vol. 2 (1909) [En MAGASIN]			C/R / liste n°13

2.a. A quelle(s) bibliothèque(s) adressez-vous en premier un lecteur qui cherche à dépouiller intégralement l'année 1880 de ce périodique ?

On peut le adresser aux bibliothèques BANM, Charcot et BIUS médecine qui ont en intégralité les exemplaires de cette année

2.b. A quelle(s) bibliothèque(s) adressez-vous en premier un lecteur qui cherche à dépouiller intégralement l'année 1881 de ce périodique ?

On peut le adresser à la bibliothèque Charcot et à la BIUS médecine

2.c. Que signifie l'expression « sans périodicité » ? Le périodique n'est pas publié régulièrement

2.d. Que répondez-vous à un lecteur qui cherche des archives en neurologie datant de 1910 ?

Les archives ne sont pas présentes sur le Système universitaire de documentation (SUDOC) mais on peut le renvoyer vers un autre périodique du domaine publié en 1910 car le périodique "Archives de neurologie" n'était plus publié en 1910

Concours section : MAGASINIERS PR.BIBLIOTH.EXTER. MAGASINIERS PR

Epreuve matière : QUESTIONNAIRE

N° Anonymat : **V231NAT1080928** Nombre de pages : 12

Epreuve : 102 Matière : 5742 Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

FME-FMI EP2

Document réponse 2/3

**Tous les documents réponses sont à rendre,
même non complétés.**

Tournez la page S.V.P.



Concours section : MAGASINIERS PR.BIBLIOTH.EXTER. MAGASINIERS PR

Epreuve matière : QUESTIONNAIRE

N° Anonymat : **V231NAT1080928** Nombre de pages : 12

- Notice 3 :
 San-Antonio chez les gones / scénario et dessin Michaël Sanlaville ; d'après l'univers créé par Frédéric Dard. -Éditeur: Bruxelles : Casterman, 2018

5e arrdt - St Jean - Adultes - Livre empruntable	^
<u>LYON BD SANL</u> - En rayon	
6e arrdt - Découvrir - Livre empruntable	^
<u>LYON</u> - Prêté - Retour prévu le : 07/12/2022	
9e arrdt - La Duchère - Adultes - Livre empruntable	^
<u>BD SANA 1</u> - Prêté - Retour prévu le : 26/11/2022	
9e arrdt - St Rambert (fermée 8/11-30/11) - Adultes - Livre empruntable	^
<u>BD SAN SAN T.01</u> - En rayon	
9e arrdt - Vaise - Adultes - Livre empruntable	^
<u>BD SANA 1</u> - En rayon	
Prêt aux collectivités - réserve bibliobus - Livre empruntable	^
<u>BD SANA</u> - Prêté - Retour prévu le : 07/09/2022	
<u>BD SANA</u> - Prêté - Retour prévu le : 06/09/2023	
Part-Dieu - Littératures - Livre empruntable	^
<u>BD SANL</u> - En rayon	
Part-Dieu - Doc régionale limitée -> 21/01 - Livre empruntable	^
<u>BD SANL</u> - En rayon	
Part-Dieu - Silo régional limité -> 21/01 - Livre à consulter sur place	^
<u>B 017731</u> - En rayon	

- 3.a. Cet ouvrage peut-il être classé en bande dessinée, oui ou non ? oui
- 3.b. Combien d'exemplaires empruntables possède en tout le réseau ? 5
- 3.c. Combien d'exemplaires sont-ils disponibles pour un lecteur qui veut se rendre le 25 novembre 2022 dans une des bibliothèques du réseau et l'emprunter ? 5
- 3.d. Cet ouvrage a-t'il une valeur patrimoniale pour le réseau, oui ou non ? oui

4. Donnez une définition de chacun des mots ou expressions suivants :

Refoulement (en bibliothéconomie) :

Le refoulement consiste à déplacer des collections qui se trouvaient en salles de lecture en accès direct vers les magasins où l'accès se fera de façon indirecte

Réserve (en bibliothéconomie) :

La réserve est un lieu de stockage en bibliothèque qui peut contenir des collections anciennes, précieuses, fragiles auxquelles les usagers n'ont accès que de façon indirecte et parfois limitée

Recueil factice :

Le recueil factice réunit des documents qui n'étaient pas destinés à l'être au départ

Concours section : MAGASINIERS PR.BIBLIOTH.EXTER. MAGASINIERS PR

Epreuve matière : QUESTIONNAIRE

N° Anonymat : **V231NAT1080928** Nombre de pages : 12

Concours / Examen :			Cocenterspeclantersone :		
Epreuve :	102	Matière :	5742	Session :	2023
CONSIGNES	<ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.• Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.• Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.• Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.• N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.				

FME-FMI EP2

Document réponse 3/3

**Tous les documents réponses sont à rendre,
même non complétés.**

Tournez la page S.V.P.



Concours section : MAGASINIERS PR.BIBLIOTH.EXTER. MAGASINIERS PR

Epreuve matière : QUESTIONNAIRE

N° Anonymat : **V231NAT1080928** Nombre de pages : 12

5. Quels sont les équipements indispensables pour l'intégration des documents figurant dans le tableau ci-dessous aux collections d'une bibliothèque (cochez la case d'une croix) :

	Livre imprimé neuf	Manuscrit ancien sous reliure vélin	Numéro de quotidien	Coffret de trois disques compact	DVD simple
Etiquette de cote	×			×	×
Code-barre	×		×	×	×
Puce RFID	×			×	×
Film plastifié	×				
Tampon	×	×	×	×	×

6. Quelles sont les règles essentielles en matière de sécurité que doit respecter un établissement recevant du public ?

Un établissement recevant du public (ERP) doit être aux normes avec des sorties de secours, des extincteurs, un plan d'évacuation accessible, un document unique et un registre d'hygiène et de sécurité. Les équipes doivent être formées à l'embauche et aussi souvent que nécessaire, et les guide-file et serre-file désignés. Le responsable d'établissement doit organiser des exercices d'évacuation.

7. Qu'est-ce que le dépôt légal d'imprimeur ?

Depuis l'institution du dépôt légal en 1537 par François I^{er}, tout document imprimé, édité, traduit, publié circulant France doit être déposé, au plus tard le jour de sa sortie, à la Bibliothèque nationale de France (BnF) ou un de ses partenaires habilités. Pour le dépôt légal imprimeur, il existe des centres en région.

8. Des sanctions peuvent être prises à l'encontre d'un fonctionnaire ne respectant pas ses obligations. Quelles sont les sanctions relevant du premier groupe (fonction publique d'Etat) ?

Les sanctions du premier groupe prises à l'encontre d'un fonctionnaire peuvent être l'avertissement, le blâme et l'exclusion temporaire de ses fonctions pendant un à trois jours. Seul l'avertissement n'est pas inscrit sur le dossier du fonctionnaire.